



janvier 1994

PRINCIPES FONDAMENTAUX DES SOINS DE SAGE-FEMME EN ONTARIO

Le fondement des soins de sage-femme est le respect de la grossesse en tant qu'état normal et de l'accouchement en tant que phénomène physiologique normal. Les soins de sage-femme respectent la diversité des besoins des femmes et la variété de sens culturels et personnels que les femmes, leurs familles et les collectivités dans lesquelles elles vivent donnent à la grossesse, à la naissance et au rôle parental.

Le point central des soins de sage-femme est le maintien et la promotion de la santé durant tout le cycle de la grossesse. La sage-femme se concentre sur les soins préventifs et l'emploi approprié de la technologie.

Ses soins sont continues, personnalisés et non autoritaires. Ils répondent aux besoins d'ordre social, affectif, physique et culturel de la femme.

La sage-femme respecte le droit de la femme de choisir la personne qui la soignera et le lieu où elle accouchera conformément aux normes d'exercice de l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario. La sage-femme accepte de pratiquer l'accouchement dans divers milieux y compris au domicile de sa cliente.

La sage-femme encourage la femme à participer activement aux soins pendant la grossesse et l'accouchement, et post-partum, et à choisir la manière qu'elle préfère que ces soins lui soient donnés.

Les soins de la sage-femme comprennent entre autres l'éducation et les conseils afin que sa cliente puisse faire un choix éclairé.

La sage-femme encourage la notion que la prise de décision est une responsabilité partagée entre la femme, sa famille (telle que le définit la femme) et sa soignante. Il est convenu que la décision de la mère l'emporte sur les autres.

L'essence des soins de sage-femme réside en la compréhension par la femme que le respect et le soutien de la soignante lui sont acquis afin

qu'ell puisse accoucher en tout sécurité avec toute sa volonté et sa dignité.